



DELIBERATION 2020-86

LE VINGT-SIX NOVEMBRE DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE NOVEMBRE DEUX-MILLE VINGT.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT – M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA - MME MOREAU – M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – M. QUINTIN C. – MME FERRAI R. – M. LEFEVRE - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU - MME MAURIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE – MME GUIRAUD – MME FASSIO - MME MYSONA – M. LACOMBRE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MME MOUGIN ML. procuration à MME RIMBERT – MME ABOU EL WAFAN. procuration à M. PIOT – M. CADIOU S. procuration à M. LEFEVRE C. – M. ODIN N. procuration à M. RIO F. – M. ROBIN L. procuration à MME FASSIO I. – MME MASANET C. procuration à MME GUIRAUD I. – M. BOISSEAU procuration à MME MYSONA E.

ABSENTS EXCUSES : M. THEOL G.

ABSENTS :

Madame BRUEL a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Attribution d'un véhicule de fonction

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2123-18-1-1,
Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes.

Considérant que l'article 21 de la loi sus visée autorise l'attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service aux agents occupant un emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune de plus de 5.000 habitants.

Considérant que l'agent occupant l'emploi de directeur général des services de la commune peut en bénéficier en raison des contraintes liées à l'exercice de ses fonctions.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer un véhicule de fonction à l'agent occupant l'emploi fonctionnel de directeur général de la commune à compter du 1^{er} janvier 2021 et de prendre en charge les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien de ce véhicule

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **AUTORISE** l'attribution d'un véhicule de fonction à l'agent occupant l'emploi fonctionnel de directeur général de la commune à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **AUTORISE** la prise en charge les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien de ce véhicule ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents visant à l'octroi de cet avantage.

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas

